



## INSCRIPTION

Du mardi 26 au vendredi 29 décembre 2023 de 8h00 à 12h00

Age : 8 à 15 ans

Tarif : 80 euros

Date limite des inscriptions : le 22 décembre 2023 à 17h

### PARTICIPANT MINEUR

NOM : ..... Prénom : ..... Age : .....ans

Tel portable : .....

Mail :

Pratique sportive :  Aucune  Occasionnelle  Régulière  Compétitive

Si, oui laquelle : .....

Allergie :  Aucune  Si, oui, Laquelle.....

### Représentant légal

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Tel portable : .....

Mail :

Tarif : 80€ par personne/ à régler au plus tard le 26 décembre à 8h.

Mode de paiement :  ESPECES  CHEQUES  CB

Souhaitez-vous être informé de futurs évènements de cette nature :  oui  non

Acceptez-vous que la SOGES utilise votre image ou celle de mon enfant, sans limitation, sans formalité préalable dans le cadre d'une insertion dans les publications de la SOGES (site internet, Facebook...) ou de la presse.  oui  non

Les coordonnées des participants seront traitées en accord avec à la loi Informatique et Libertés.

L'inscription à la manifestation vaut acceptation de son règlement ci-joint. Elle doit être retournée par mail à l'adresse suivante : [pistecyclable@soges972.fr](mailto:pistecyclable@soges972.fr) ou à la piste avant le vendredi 22 décembre 2023, 17h.

DATE : ..... SIGNATURE : .....

#### PISTE CYCLABLE INTERCOMMUNALE

Quartier Pays Noyé – Route du Bac 97224 DUCOS

Tel : 0696 41 84 50 Mail : [pistecyclable@soges972.fr](mailto:pistecyclable@soges972.fr) Facebook : soges972 sport

## REGLEMENT

### **Article 1 : Conditions d'accueil**

Le stage vélo nuel est organisé par la SOGES (Société de Gestion d'équipements du Sud), sur le site de la piste cyclable intercommunal de l'espace sud, située sur la ville de DUCOS.

L'accueil et la sécurité des participants seront garantis de 8h00 à 12h00 sur la piste cyclable.

En dehors de ce temps la sécurité des responsables légaux sera engagée.

Les participants en possession de leur propre matériel sont autorisés sous le contrôle et validation par les animateurs de les utiliser pour le stage.

Le nombre de participants est limité à 30 sur l'ensemble du stage.

Possibilité de prêt de vélos et de casques en fonction des disponibilités.

### **Article 2 : Intervenant extérieurs**

Pour La mise en place de la randonnée finale un renfort de 2 à 5 bénévoles est prévu afin de garantir la sécurité de l'ensemble du groupe.

### **Article 3 : Droit et frais d'inscription/pièces à fournir**

L'inscription est obligatoire auprès de la SOGES. Un Certificat médical de non-contre-indication de pratique physique en plein air ou une licence sportive fédérale est exigée.

Les frais d'inscription de 80 € sont à régler au plus tard le 26 décembre à 8h à la piste en espèce ou par chèque à l'ordre de la SOGES.

### **Article 4 : Sécurité**

Les participants en possession de leur propre matériel sont autorisés sous le contrôle et validation par les animateurs de les utiliser pour le stage (vélo en bon état de fonctionnement avec un bon système de freinage). Le port du casque est obligatoire.

Les pédales automatiques sont autorisées, il est toutefois conseillé de faire l'ensemble des activités en chaussures de course à pied. (Pédale « plate » à prévoir).

### **Article 5 : Responsabilités et assurances**

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance en responsabilité civile.

L'organisation décline toute responsabilité envers les personnes ayant fait une fausse déclaration.

### **Article 6 : Autorisation parentale**

L'autorisation parentale pour les mineurs est obligatoire. Tout participant (e) reconnaît avoir lu le règlement, accepte les termes du contrat que constitue le bulletin d'inscription et dégage la structure de toute responsabilité en cas de non-respect de ce dernier.

### **Article 7 : Utilisation des images**

Les représentants des participants autorisent les organisateurs à utiliser leur image en vue de toute exploitation par la SOGES.